

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de VILLEFRANCHE DU PÉRIGORD
Séance du 8 octobre 2025

L'an deux mille Vingt-cinq, le 8 octobre, à 20h 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Villefranche du Périgord, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BRONDEL Claude, Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2025

Présents : M BRONDEL Claude, Mme NIEUVIARTS Yolande, M LALA Didier, M MARTHEGOUTE Alain, M ROUGET Cyril, Mme MIGNON Catherine, Mme COUPEAU Béatrice, Mme Hélène ESCALIER.

Absents excusés : Mme AMOND Marie Sylvie, M. MAMMI Jean-Yves, M TEIXEIRA Normand.

Absent :

membres	11
présents	8
représentés	0

Après vérification que le quorum est atteint (6), M. BRONDEL Claude, Maire passe à l'ordre du jour de la réunion.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Travaux d'éclairage public- remplacement candélabre rue St Martin ;
- Clôture du budget annexe « Logements intergénérationnels conventionnés au cœur de la bastide ».

Le Conseil Municipal accepte ce rajout

Mme NIEUVIARTS Yolande est nommée secrétaire de séance.

numéro	Libellé	VOTE
	Approbation du procès-verbal de la séance du 25 Juin 2025	
2025-34	Décisions Modificatives	Unanimité
2025-35	Demande de subventions des associations	6 voix pour et 1 abstention
2025-36	Modification du tableau des effectifs	Unanimité
2025-37	Résiliation du label « Station Verte »	Unanimité
	Mme COUPEAU Béatrice arrive en cours de séance	
2025-38	Gratification des stagiaires	6 voix pour et 2 abstentions
2025-39	Travaux d'éclairage public	Unanimité
2025-40	Clôture budget annexe « Logements intergénérationnels conventionnés au cœur de la bastide »	Unanimité

Affiché et publié par voie électronique le : 13/10/2025

Le Maire,
Claude BRONDEL



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de VILLEFRANCHE DU PERIGORD
N° 2025-34**

Du 8 octobre 2025 portant sur des décisions modificatives

L'an deux mille Vingt-cinq, le 8 octobre, à 20h 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Villefranche du Périgord, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BRONDEL Claude, Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2025

Présents : M BRONDEL Claude, Mme NIEUVIARTS Yolande, M LALA Didier, M MARTEGOUTE Alain, M ROUGET Cyril, Mme MIGNON Catherine, Mme Hélène ESCALIER.

Absents excusés : Mme AMOND Marie Sylvie, M. MAMMI Jean-Yves, Mme COUPEAU Béatrice, M TEIXEIRA Normand.

Absent :

membres	11
présents	7
représentés	0

Après vérification que le quorum est atteint (6), M. BRONDEL Claude, Maire passe à l'ordre du jour de la réunion.

Mme Yolande NIEUVIARTS est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Travaux d'éclairage public- remplacement candélabre rue St Martin ;
- Clôture du budget annexe « Logements intergénérationnels conventionnés au cœur de la bastide ».

Le Conseil Municipal accepte ce rajout

Délibération n°2025-34 du 8 octobre 2025 portant sur des décisions modificatives n°1

M. BRONDEL Claude, Maire, indique au Conseil municipal qu'il convient d'effectuer les virements de crédits suivants :

BUDGET PRINCIPAL – SECTION D'INVESTISSEMENT :

Compte	Détails	Prévu BP	Augmentation de crédits	Diminution de Crédits	Total DM	Total BP + DM
OPERATION 107 - ECOLE		- €	1 728,00 €	0,00 €	1 728,00 €	1 728,00 €
21831	Ordinateurs	- €	1 728,00 €			1 728,00 €
OPERATION 108 - BATIMENT ADMINISTRATIF		2 500,00 €	1 159,00 €	0,00 €	1 159,00 €	3 659,00 €
21848	Mobilier	2 500,00 €	646,00 €			3 146,00 €
21831	Ordinateur	- €	513,00 €			513,00 €
OPERATION 111 - EGLISE		10 875,00 €	93 271,00 €	-8 529,17 €	84 741,83 €	95 616,83 €
21316	Stèle du souvenir	1 875,00 €		-1 875,00 €		- €
21316	Cases columbarium	3 000,00 €		-3 000,00 €		- €

AR Prefecture

024-212405856-20251008-2025_34D-DE
Reçu le 14/10/2025
Publié le 14/10/2025

21318	Toiture Eglise St Etienne	2 345,83 €	550,00 €			2 895,83 €
21318	Toiture Eglise Villefranche	- €	92 721,00 €			92 721,00 €
2313	Solde Honoraires peinture	3 654,17 €		-3 654,17 €		- €

OPERATION 112 - ACQUISITIONS DIVERSES		2 455,00 €	1 950,00 €	-2 455,00 €	-1 805,00 €	1 950,00 €
21578	Echelle	510,00 €		-510,00 €		- €
2158	Toutounet	845,00 €		-845,00 €		- €
21578	Tronçonneuse	1 100,00 €		-1 100,00 €		- €
2181	Barrières		1 300,00 €			1 300,00 €
2181	Congélateur piscine	- €	650,00 €			650,00 €

OPERATION 113 - TRAVAUX DIVERS		8 740,00 €	434,00 €	- 4 740,00 €	-4 306,00 €	4 434,00 €
2138	Abri-bus	4 000,00 €	434,00 €			4 434,00 €
2158	Coffret E-boo	4 740,00 €		-4 740,00 €		- €

TOTAL DECISIONS MODIFICATIVES DEPENSES	98 542,00 €	- 15 724,17 €	82 817,83 €
---	--------------------	----------------------	--------------------

Compte	Détails	Prévu BP	Augmentation de crédits	Diminution de Crédits	Total DM	Total BP + DM
HORS OPERATION		92 510,00 €	22 171,83 €		22 171,83 €	114 681,83 €
10222	FCTVA	13 000,00 €	14 000,00 €			27 000,00 €
1641	Emprunt	79 510,00 €	8 171,83 €			87 681,83 €

OPERATION 111 - EGLISE		- €	23 180,00 €	- €	23 180,00 €	23 180,00 €
13461	DETR Rénovation Toitures Eglise		23 180,00 €			23 180,00 €

OPERATION 115 - OLS		- €	5 000,00 €	- €	5 000,00 €	5 000,00 €
1345	Amendes de Police		5 000,00 €			5 000,00 €

OPERATION 120 - BATIMENTS COMMUNAUX		- €	32 466,00 €	- €	32 466,00 €	32 466,00 €
1323	Subv Cons DEP - STADE		7 935,00 €			7 935,00 €
13461	DETR Réno Anc Gendarmerie		24 531,00 €			24 531,00 €

TOTAL DECISIONS MODIFICATIVES RECETTES	82 817,83 €	- €	82 817,83 €
---	--------------------	------------	--------------------

Le Conseil municipal accepte la décision modificative telle que ci-dessus, à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe les conseillers l'arrêté portant sur les virements de crédits réalisés dans le cadre de la fongibilité des crédits sur le budget annexe Logements intergénérationnels conventionnés au cœur de la bastide.

Fait à Villefranche du Périgord, les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme

Le Maire,

Claude BRONDEL



AR Prefecture

024-212405856-20251008-2025_34D-DE
Reçu le 14/10/2025
Publié le 14/10/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de VILLEFRANCHE DU PERIGORD
N° 2025-35**

Du 8 octobre 2025 portant sur des demandes de subvention aux associations

L'an deux mille Vingt-cinq, le 8 octobre, à 20h 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Villefranche du Périgord, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BRONDEL Claude, Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2025

Présents : M BRONDEL Claude, Mme NIEUVIARTS Yolande, M LALA Didier, M MARTHEGOUTE Alain, M ROUGET Cyril, Mme MIGNON Catherine, Mme Hélène ESCALIER.

Absents excusés : Mme AMOND Marie Sylvie, M. MAMMI Jean-Yves, Mme COUPEAU Béatrice, M TEIXEIRA Normand.

Absent :

membres	11
présents	7
représentés	0

Après vérification que le quorum est atteint (6), M. BRONDEL Claude, Maire passe à l'ordre du jour de la réunion.

Mme Yolande NIEUVIARTS est élue secrétaire de séance.

Délibération n°2025-35 du 8 octobre 2025 portant sur des demandes de subvention aux associations

Monsieur BRONDEL Claude, indique à l'assemblée que plusieurs associations ont formulé une demande de subvention, afin de les aider (Football Sud Bastides.

Il invite le conseil municipal à délibérer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, après délibération et étude, décide à 6 voix pour et 1 abstention :

- D'accorder une aide à :
- Football Sud Bastides : 500 €

Le maire est chargé d'informer les associations de la suite réservée à leur demande.

Fait à Villefranche du Périgord, les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme

Le Maire,

Claude BRONDEL



AR Prefecture

024-212405856-20251008-2025_35D-DE
Reçu le 14/10/2025
Publié le 14/10/2025

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune de VILLEFRANCHE DU PERIGORD

N° 2025-36

du 8 octobre 2025 portant sur la création et suppression d'emploi et la modification du tableau des effectifs

L'an deux mille Vingt-cinq, le 8 octobre, à 20h 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Villefranche du Périgord, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BRONDEL Claude, Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2025

Présents : M BRONDEL Claude, Mme NIEUVIARTS Yolande, M LALA Didier, M MARTHEGOUTE Alain, M ROUGET Cyril, Mme MIGNON Catherine, Mme Hélène ESCALIER.

Absents excusés : Mme AMOND Marie Sylvie, M. MAMMI Jean-Yves, Mme COUPEAU Béatrice, M TEIXEIRA Normand.

Absent :

membres	11
présents	7
représentés	0

Après vérification que le quorum est atteint (6), M. BRONDEL Claude, Maire passe à l'ordre du jour de la réunion.

Mme Yolande NIEUVIARTS est élue secrétaire de séance.

Délibération n°2025-36 du 8 octobre 2025 portant sur l'augmentation du temps de travail d'un adjoit d'animation principal de 2^{ème} classe et la modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire :

- D'augmenter le temps de travail de l'adjoit d'animation principal de 2^{ème} classe actuellement à 30h pour le passer à 35h hebdomadaires, suite au départ en retraite de l'Agent Technique Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 1^{ère} classe ;

Monsieur le Maire précise que cet emploi pourra être pourvu par un agent titulaire.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : Direction et animation à la garderie périscolaire, soutien aux personnels enseignants pendant les temps scolaires, encadrement pendant la restauration scolaire, divers remplacements à l'école et entretien ménager du bâtiment périscolaire.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 01/11/2025 pour intégrer les modifications demandées.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, l'augmentation du temps de travail tel que susu mentionné et la modification du tableau des effectif.

Les effectifs du personnel seront fixés comme suit :

AR Prefecture

024-212405856-20251008-2025_36D-DE
Reçu le 14/10/2025
Publié le 14/10/2025

EMPLOIS	CATÉGORIE	EFFECTIF	DURÉE HEBDO	FONCTIONS	CADRES D'EMPLOIS des FONCTIONNAIRES pouvant occuper les EMPLOIS
Filière administrative					
RÉDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1	35h	- préparation et suivi des décisions du Maire et du Conseil Municipal - Finances, comptabilité - suivi des dossiers, des marchés publics, de la paie	RÉDACTEURS TERRITORIAUX
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1	35H	Agent administratif- accueil du public, aide sociale, urbanisme, état civil, foires, marchés, saisie mandats et titres, bibliothèque.	ADJOINTS ADMINISTRATIFS
Filière technique					
AGENT DE MAITRISE	C	1	35h	ENCADREMENT De l'équipe technique-entretien bâtiments, installations, réseaux	AGENT DE MAITRISE
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2 ^{EME} CLASSE	C	1	35h	Entretien des voies, des installations, des bâtiments, des espaces verts-	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1 ^{ERE} CLASSE	C	1	35h	Entretien des voies, des installations, des bâtiments, des espaces verts-	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2 ^{EME} CLASSE	C	1	35h	Entretien des voies, des installations, des bâtiments, des espaces verts- restauration scolaire	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
Filière scolaire					
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	1	19h	Mise en place, service, et entretien du restaurant scolaire, surveillance enfants, Entretien ménager de l'école après la classe Accueil et entretien de la piscine	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	1	30H30	-Préparation des repas à la cantine scolaire, établissement menus, commandes des fournitures -Entretien ménager de l'école	Agents de maîtrise TERRITORIAUX
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	1	35H	RESPONSABLE DE la garderie périscolaire + Soutien aux enseignants en période scolaire + l'encadrement au restaurant scolaire	ADJOINTS D'ANIMATION
ADJOINT D'ANIMATION 2 ^{EME} CLASSE	C	1	28h	Agent chargé de l'animation à la garderie, soutien aux enseignants pendant le temps scolaire, de l'encadrement pendant la restauration scolaire + entretien ménager de la mairie+ divers remplacements à l'école + agent d'accueil et d'entretien de la piscine l'été.	ADJOINTS D'ANIMATION
TOTAL TITULAIRES		10			
TOTAL CONTRACTUELS		0			
TOTAL PERSONNEL COMMUNAL		10			

Fait à Villefranche du Périgord, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures, Pour copie conforme

Le Maire,

AR Prefecture

024-212405856-20251008-2025_36D-DE
Reçu le 14/10/2025
Publié le 14/10/2025



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de VILLEFRANCHE DU PERIGORD
N° 2025-37**

du 8 octobre 2025 portant sur la résiliation de l'adhésion de la commune au label « Station Verte » au 1^{er}
janvier 2026

L'an deux mille Vingt-cinq, le 8 octobre, à 20h 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Villefranche du Périgord, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BRONDEL Claude, Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11
Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2025

Présents : M BRONDEL Claude, Mme NIEUVIARTS Yolande, M LALA Didier, M MARTHEGOUTE Alain, M ROUGET Cyril, Mme MIGNON Catherine, Mme Hélène ESCALIER.

Absents excusés : Mme AMOND Marie Sylvie, M. MAMMI Jean-Yves, Mme COUPEAU Béatrice, M TEIXEIRA Normand.

Absent :

membres	11
présents	7
représentés	0

Après vérification que le quorum est atteint (6), M. BRONDEL Claude, Maire passe à l'ordre du jour de la réunion.

Mme Yolande NIEUVIARTS est élue secrétaire de séance.

Délibération n°2025-37 du 8 octobre 2025 portant sur la résiliation de l'adhésion de la commune au label « Station Verte » au 1^{er} janvier 2026

Le maire rappelle au conseil municipal que la commune a été labellisée « Station Verte » depuis le 4 septembre 1980, le montant de la cotisation s'élève à 930€ pour l'année 2025.

Monsieur le Maire propose de résilier l'adhésion au label « Station Verte » à compter du 01/01/2026, compte tenu du manque de moyens pour faire vivre ce label et du coût que cela représente.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de résilier l'adhésion au label « Station Verte » à compter du 01/01/2026.

Fait à Villefranche du Périgord, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme
Le Maire,
Claude BRONDEL

AR Prefecture

024-212405856-20251008-2025_37D-DE
Reçu le 14/10/2025
Publié le 14/10/2025



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de VILLEFRANCHE DU PERIGORD
N° 2025-38**

du 8 octobre 2025 portant sur la gratification des stagiaires de l'enseignement

L'an deux mille Vingt-cinq, le 8 octobre, à 20h 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Villefranche du Périgord, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BRONDEL Claude, Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11
Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2025

Présents : M BRONDEL Claude, Mme NIEUVIARTS Yolande, M LALA Didier, M MARTHEGOUTE Alain, M ROUGET Cyril, Mme MIGNON Catherine, Mme COUPEAU Béatrice, Mme Hélène ESCALIER.

Absents excusés : Mme AMOND Marie Sylvie, M. MAMMI Jean-Yves, M TEIXEIRA Normand.

Absent :

membres	11
présents	8
représentés	0

Après vérification que le quorum est atteint (6), M. BRONDEL Claude, Maire passe à l'ordre du jour de la réunion.

Mme Yolande NIEUVIARTS est élue secrétaire de séance.

Mme COUPEAU Béatrice arrive en cours de séance.

Délibération n°2025-38 du 8 octobre 2025 portant sur la gratification des stagiaires de l'enseignement

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux que la mairie est fréquemment sollicitée pour l'accueil de stagiaire de l'enseignement.

Monsieur le maire rappelle que les stagiaires élèves ou étudiants dans le cadre d'un stage d'initiation, de formation initiale ou de complément de formation professionnelle initiale, peuvent percevoir une gratification, si, au cours de la même année scolaire ou universitaire, la durée du stage est supérieure :

- Soit plus de 66 jours de présence consécutive ou non, pour un horaire de 7heures par jour,
- Soit plus de 462 heures de présence même de façon non continue, sur la base d'une durée journalière différente.

En dessous de ces seuils de durée, l'organisme d'accueil n'a pas l'obligation de verser une gratification aux stagiaires, toutefois, le conseil municipal peut décider de verser une gratification lorsque la période de formation en milieu professionnel ou du stage est inférieur à 2 mois.

Le montant de la gratification est fixé à un niveau minimal de 15% du plafond horaire de la sécurité sociale (au 1^{er} janvier 2025, le plafond horaire de la sécurité sociale est de 29€. La gratification est au minimum de 15% de 29€ soit 4.35€).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à 6 voix pour et 2 abstentions, de verser une gratification aux stagiaires de l'enseignement au taux de 15% du plafond horaire de la sécurité sociale, soit 4.35€/heure effectuée.

Fait à Villefranche du Périgord, les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme

Le Maire,

Claude BRONDEL

AR Prefecture

024-212405856-20251008-2025_38D-DE
Reçu le 14/10/2025
Publié le 14/10/2025



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de VILLEFRANCHE DU PERIGORD
N° 2025-39
du 8 octobre 2025 portant sur des travaux d'éclairage public

L'an deux mille Vingt-cinq, le 8 octobre, à 20h 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Villefranche du Périgord, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BRONDEL Claude, Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2025

Présents : M BRONDEL Claude, Mme NIEUVIARTS Yolande, M LALA Didier, M MARTHEGOUTE Alain, M ROUGET Cyril, Mme MIGNON Catherine, Mme COUPEAU Béatrice, Mme Hélène ESCALIER.

Absents excusés : Mme AMOND Marie Sylvie, M. MAMMI Jean-Yves, M TEIXEIRA Normand.

Absent :

membres	11
présents	8
représentés	0

Après vérification que le quorum est atteint (6), M. BRONDEL Claude, Maire passe à l'ordre du jour de la réunion.

Mme Yolande NIEUVIARTS est élue secrétaire de séance.

Délibération n°2025-39 du 8 octobre 2025 portant sur des travaux d'éclairage public – remplacement foyer 0185 – rue St Martin

La commune de Villefranche du Périgord, adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public.

Aujourd'hui, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires concernant :

Le remplacement foyer 0185 – rue St Martin- arm AAC

L'ensemble de l'opération est estimé à **1 965.89 € TTC.**

Il convient de solliciter l'accord du conseil municipal sur le projet proposé par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

S'agissant de travaux d'éclairage public et en application du règlement d'intervention adopté le 29 janvier 2025, la participation de la commune s'élève à 65 % de la dépense HT, soit un montant estimé à **1 064.86 € HT.**

Après contrôle des travaux, un décompte des sommes dues sera adressé par le SDE 24.

La dépense sera inscrite au budget de la commune.

Il vous est proposé d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- **Approuve** le dossier qui lui est présenté,
- **Demande** au SDE 24 de réaliser les travaux au 1er trimestre 2026,
- **S'engage** à inscrire cette dépense au budget de la commune,
- **S'engage** à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne les sommes dues à réception du décompte définitif des travaux et du titre de recette,
- **Autorise** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Fait à Villefranche du Périgord, les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme

Le Maire,

Claude BRONDEL



AR Prefecture

024-212405856-20251008-2025_39D-DE

Reçu le 14/10/2025

Publié le 14/10/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de VILLEFRANCHE DU PERIGORD
N° 2025-40**

du 8 octobre 2025 portant sur la clôture du Budget annexe « logements intergénérationnels conventionnés au cœur de la Bastide »

L'an deux mille Vingt-cinq, le 8 octobre, à 20h 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Villefranche du Périgord, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BRONDEL Claude, Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2025

Présents : M BRONDEL Claude, Mme NIEUVIARTS Yolande, M LALA Didier, M MARTHEGOUTE Alain, M ROUGET Cyril, Mme MIGNON Catherine, Mme COUPEAU Béatrice, Mme HÉLÈNE ESCALIER.

Absents excusés : Mme AMOND Marie Sylvie, M. MAMMI Jean-Yves, M TEIXEIRA Normand.

Absent :

membres	11
présents	8
représentés	0

Après vérification que le quorum est atteint (6), M. BRONDEL Claude, Maire passe à l'ordre du jour de la réunion.

Mme Yolande NIEUVIARTS est élue secrétaire de séance.

Délibération n°2025-40 du 8 octobre 2025 portant sur la clôture du Budget annexe « logements intergénérationnels conventionnés au cœur de la Bastide »

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°25 du 20 avril 2017 modifiée par délibération n°53 du 19 octobre 2017, le budget annexe « logements intergénérationnels conventionnés au cœur de la bastide » a été créé.

Considérant que les travaux de réalisation des logements intergénérationnels sont terminés, et qu'il n'est plus soumis à TVA, ce budget annexe n'a plus lieu d'être maintenu.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de clôturer le budget annexe « logements intergénérationnels conventionnés au cœur de la bastide » à date d'effet au 31/12/2025. Il précise que l'actif, le passif et les résultats de ce budget annexe seront repris au budget principal de la commune à compter du 01/01/2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

-la clôture du budget annexe « logements intergénérationnels conventionnés au cœur de la bastide » avec date d'effet au 31/12/2025 ;

-la reprise de l'actif, du passif et des résultats du budgets annexe « logements intergénérationnels conventionnés au cœur de la bastide » au budget principal de la commune à compter du 01/01/2026 ;

Et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document lié à cette affaire.

Fait à Villefranche du Périgord, les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme

Le Maire,

Claude BRONDEL



AR Prefecture

024-212405856-20251008-2025_40D-DE
Reçu le 14/10/2025

